

Tel sera, selon toutes probabilités, tel sera, tout au moins dans ses grandes lignes, le projet présenté aux Chambres dans le cours de cette session.

C'est donc ce projet qu'il est intéressant d'examiner et de discuter.

Ici je dois prévoir une objection: « A quoi bon, dira-t-on, raisonner, discuter sur un projet qu'on ne connaît pas? Le projet du gouvernement ne peut-il pas être tout autre que nous ne présumons, et dès lors toute argumentation actuelle n'est-elle pas prématurée et vaine ? »

D'abord je pourrais répondre que le projet proposé sera certainement, à peu de chose près, celui que j'indique, et que les modifications de détail possibles n'auraient aucune influence sur les conclusions de l'étude à laquelle je vous convie.

Mais l'objection même repose sur une méprise.

Quand je dis que nous allons discuter ce projet, je n'entends pas en examiner la valeur propre, et la comparer à la valeur des autres projets.

Outre que cette étude technique n'est point de ma compétence, je crois qu'avant de rechercher si tel ou tel tracé, si tel ou tel mode d'exécution est préférable à tel ou tel autre, il y a une question de principe à trancher : faut-il ou ne faut-il pas faire les canaux d'irrigation ?

L'étude des plans et des devis ne doit venir que postérieurement.

J'ajoute que cette étude détaillée est inutile pour trancher la question de principe. Peu importe quelques mètres cubes, quelques mètres carrés, ou quelques millions. Si l'affaire est mauvaise coûtant 200 millions, elle ne deviendra pas bonne pour en coûter 190, et inversement, si elle est bonne